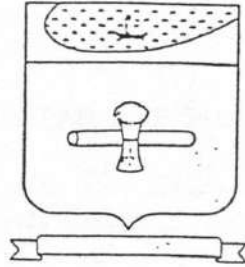
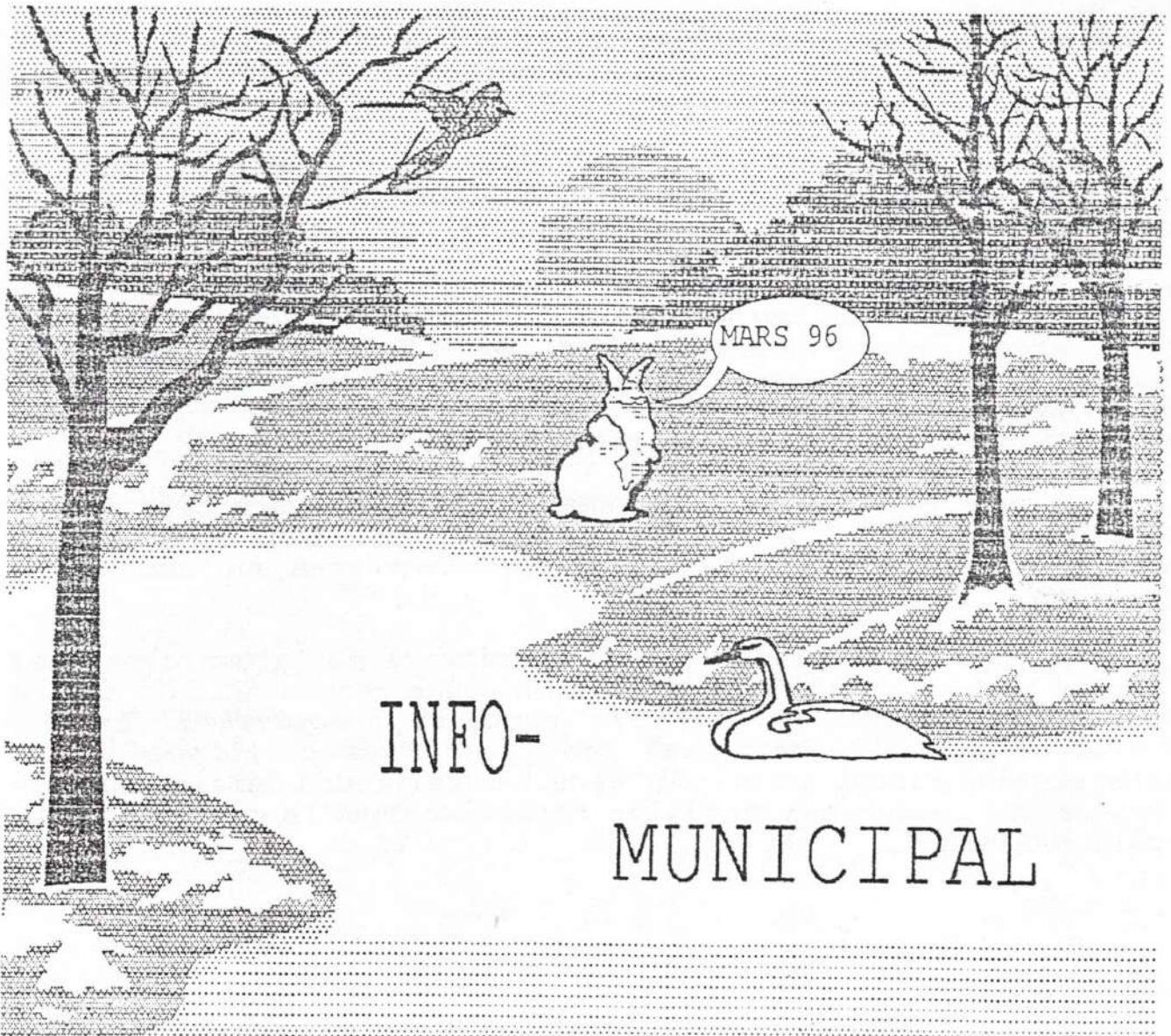


MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE



CORPORATION MUNICIPALE
DE
SAINT-FULGENCE



INFO-

MUNICIPAL

Nous croyons sincèrement à l'importance de la prise en charge du développement du milieu par le milieu et afin de réaliser cet objectif important nous y apporterons notre entière collaboration.

Votre Société de développement qui participe activement à ce dossier, assure de plus la réalisation de plusieurs projets de coupes forestières en collaboration avec les compagnies qui détiennent des droits de coupe sur notre territoire. Un nombre intéressant de travailleurs sont déjà à l'oeuvre grâce à ces projets et nous projetons dans un avenir très rapproché, augmenter sensiblement le nombre d'emplois en forêt.

Votre conseil municipal ne peut que se réjouir de voir l'intérêt que la population démontre face à tous ces projets structurants pour la communauté et rentable pour notre économie.


J'aimerais ajouter ici quelques informations au sujet d'un nouveau service qui sera offert à la population lorsque les rénovations à l'édifice municipal seront terminées. Il s'agit d'un service de santé organisé en collaboration avec le C.L.S.C. de Chicoutimi.

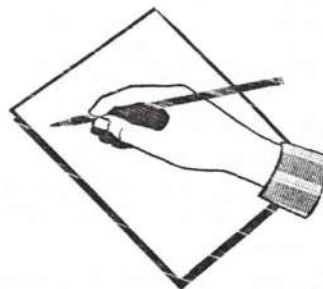
Les consultations au début seront axées principalement sur la clientèle de personnes âgées et sur les soins aux mères et aux nouveaux-nés. D'autres services seront ajoutés au besoin et de plus nous faisons les démarches afin de profiter de la présence d'un médecin à temps partiel sur place.

Nous croyons que ce projet cadre bien dans l'optique du virage ambulatoire et nous espérons que la population saura en profiter au maximum.

En terminant, je tiens à souligner la disponibilité des membres du conseil municipal et leur entière participation à tous les dossiers reliés aux affaires de la municipalité.

En leur nom et en mon nom personnel, je vous souhaite la meilleure des chances et j'espère que le printemps qui est à nos portes nous apportera la vigueur que plusieurs d'entre nous ont besoin après un hiver plutôt difficile.


Gérard Villeneuve
Maire de Saint-Fulgence.



Nous croyons sincèrement à l'importance de la prise en charge du développement du milieu par le milieu et afin de réaliser cet objectif important nous y apporterons notre entière collaboration.

Votre Société de développement qui participe activement à ce dossier, assure de plus la réalisation de plusieurs projets de coupes forestières en collaboration avec les compagnies qui détiennent des droits de coupe sur notre territoire. Un nombre intéressant de travailleurs sont déjà à l'oeuvre grâce à ces projets et nous projetons dans un avenir très rapproché, augmenter sensiblement le nombre d'emplois en forêt.

Votre conseil municipal ne peut que se réjouir de voir l'intérêt que la population démontre face à tous ces projets structurants pour la communauté et rentable pour notre économie.

J'aimerais ajouter ici quelques informations au sujet d'un nouveau service qui sera offert à la population lorsque les rénovations à l'édifice municipal seront terminées. Il s'agit d'un service de santé organisé en collaboration avec le C.L.S.C. de Chicoutimi.

Les consultations au début seront axées principalement sur la clientèle de personnes âgées et sur les soins aux mères et aux nouveaux-nés. D'autres services seront ajoutés au besoin et de plus nous faisons les démarches afin de profiter de la présence d'un médecin à temps partiel sur place.

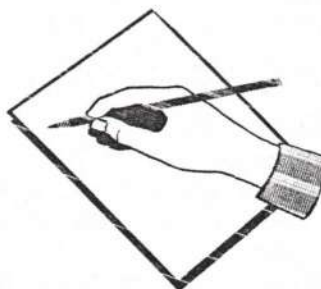
Nous croyons que ce projet cadre bien dans l'optique du virage ambulatoire et nous espérons que la population saura en profiter au maximum.

En terminant, je tiens à souligner la disponibilité des membres du conseil municipal et leur entière participation à tous les dossiers reliés aux affaires de la municipalité.

En leur nom et en mon nom personnel, je vous souhaite la meilleure des chances et j'espère que le printemps qui est à nos portes nous apportera la vigueur que plusieurs d'entre nous ont besoin après un hiver plutôt difficile.



Gérard Villeneuve
Maire de Saint-Fulgence.



VIDANGER SA FOSSE SEPTIQUE: UNE MESURE ÉCOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

COMMENT ENTRETENIR VOTRE FOSSE SEPTIQUE?

Saviez-vous qu'on doit gérer une fosse septique de la bonne façon pour éviter des désagréments souvent très coûteux?

Le règlement du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant les résidences isolées stipule en effet que:

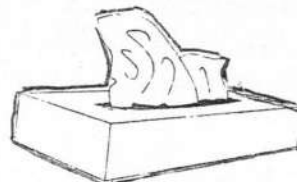
- une fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans;
- une fosse septique en usage toute l'année doit être vidangée à tous les deux (2) ans.

Ainsi, à défaut de faire vidanger périodiquement sa fosse septique, on risque de boucher complètement le champ d'épuration. La seule solution est alors d'en reconstruire un...à coup de beaux dollars. Sans parler des risques de contamination du sol environnant ou même d'une source d'eau potable.

Mieux vaut déboursier quelques dollars pour vidanger sa fosse périodiquement que de trop attendre et vider son porte-feuille pour un champs d'épuration neuf.

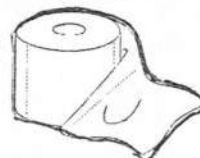
QU'EST-CE QU'ON NE DOIT PAS REJETER DANS UNE FOSSE SEPTIQUE?

- Serviettes et tampons hygiéniques
- Cheveux
- Couches de papiers
- Décapant et solvant à peinture
- Désinfectant
- Grains de café
- Mégots et cendre de cigarettes
- Mouchoirs de papier
- Nouilles, riz
- Peinture et vernis
- Pépins de fruits



A REJETER EN QUANTITÉ LIMITEE

- Eau de javel
- Huile et graisse (avec séparateur à graisse)
- Savon et détergent
- Papier hygiénique (mince et incolore)



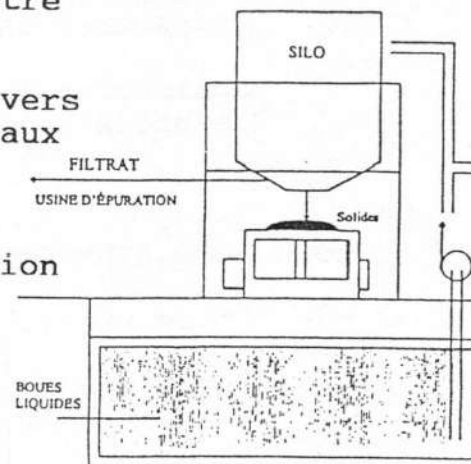
LE CENTRE DE TRAITEMENT DE LA M.R.C.: UNE METHODE ECOLOGIQUE POUR RECYCLER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

En 1993, la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a construit un centre temporaire de traitement des boues de fosses septiques à l'usine d'épuration des eaux usées de Ville de Jonquière. Le centre temporaire recueille les vidanges des fosses septiques de tous les résidents situés sur le territoire de la M.R.C. Ces boues sont déshydratées pour un compostage éventuel. On peut ainsi obtenir un produit à valeur ajoutée intéressante, réutilisable à des fins de fertilisation, restauration de sites ou autres. En mai 1995, à la suite d'expériences positives de compostage, la M.R.C. décidait de faire composter intégralement les boues déshydratées par une entreprise régionale, ce qui permettra à 600 tonnes de boues d'être recyclées.

COMMENT OPERE LE CENTRE TEMPORAIRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES?

Lors de leur réception, les boues liquides sont entreposées dans un réservoir souterrain:

- Elles sont ensuite pompées et mélangées avec un produit favorisant la séparation des parties solides et liquides;
- le mélange entre dans le silo et est filtré à travers une toile;
- le filtrat (la partie liquide) s'écoule vers les bassins de l'usine d'épuration des eaux usées de Jonquière pour être traité;
- les solides sont vidangés dans une benne située sous le silo et acheminés par camion vers le site de compostage.



PERIODE D'OPÉRATION

Le centre de traitement de Jonquière opère normalement de mai à octobre. Les dates exactes d'ouverture et de fermeture sont communiquées par le biais des conseils municipaux et des médias régionaux.

Pour tout renseignement concernant la réglementation ou la gestion d'une installation septique, veuillez consulter les responsables de votre municipalité.

VOUS AVEZ UN PROJET D'AFFAIRES?

LE CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES BAS-SAGUENAY INC.

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Centre d'aide aux entreprises Bas-Saguenay Inc. est un organisme sans but lucratif, entièrement autonome et subventionné par Emploi et Immigration Canada. Il est administré par un groupe de bénévoles qui représentent divers organismes et les gens d'affaires de notre milieu. Le C.A.E. permet l'injection de capital de risque dans des projets de création, d'expansion, de consolidation d'entreprises. Les formes que peut prendre l'aide financière sont souples et adaptables aux besoins de l'entreprise. L'investissement du C.A.E. dans une entreprise, peut servir à l'amélioration du fonds de roulement ou à l'acquisition d'actifs, tels équipement et bâtiments.

NOTRE MANDAT:

- Participer à la mise sur pied de nouvelles entreprises.
- Aider à développer nos entreprises existantes.
- Collaborer au développement économique de notre territoire.
- Collaborer avec le milieu à la promotion et au développement de projets moteurs.

NOUS VOUS AIDERONS SI...

- Votre projet doit se concrétiser sur notre territoire.
- Votre projet permet la création de nouveaux emplois ou aide à en maintenir.
- Votre projet est relié au secteur manufacturier ou touristique.
- Votre projet est innovateur dans le domaine forestier ou des services.
- Votre projet démontre des perspectives de rentabilité raisonnable.

L'AIDE QUE NOUS POUVONS VOUS ACCORDER

- Un soutien technique dans la gestion de votre entreprise.
- Notre assistance dans la recherche de financement et de subventions.
- Un appui financier sous forme de prêt ou d'acquisition de capital-actions de votre entreprise pouvant atteindre un maximum de 75 000.00\$

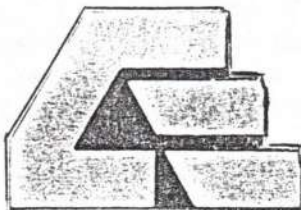
OU ET COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Tout simplement en vous présentant à nos bureaux où notre personnel vérifiera l'admissibilité de votre projet et vous indiquera la démarche à suivre.

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES BAS-SAGUENAY INC. (NORD-SUD)
1171, 7IEME AVENUE
BUREAU 205
VILLE DE LA BAIE, Q.C.
G7B 1S8

Téléphone: (418) 544-2885
Télécopieur: (418) 544-0303

UN PARTENAIRE A VOTRE SERVICE!



LOISIRS - LOISIRS - LOISIRS - LOISIRS - LOISIRS




Le centre des loisirs est maintenant réaménagé et nous sommes prêts à vous accueillir à nouveau. La saison hivernale bat son plein et elle n'est pas encore terminée.

Nous avons fait une modification à l'horaire de manière à mieux vous accommoder. À l'avenir, le centre des loisirs sera ouvert du lundi au vendredi de 18 heures à 22 heures et le samedi et dimanche de 13 heures à 22 heures.

Le party de fin de saison se déroulera le samedi 16 mars au centre des loisirs. Pour l'occasion, un tournoi de billard sera organisé à compter de 13 heures. Le coût d'inscription sera de 10.00\$ par joueur et tout l'argent recueilli sera remis en bourse. Ce tournoi sera suivi d'un lunch et d'une soirée dansante.

Pour informations supplémentaires, vous pouvez me rejoindre au local des loisirs au numéro de téléphone 674-2809 et à ma résidence à 674-2239.


Philippe Gagnon
Responsable des loisirs



COLLECTE SÉLECTIVE 1995

RÉCUPÉRATION DES FIBRES: 9 246 TONNES SUR 10 094

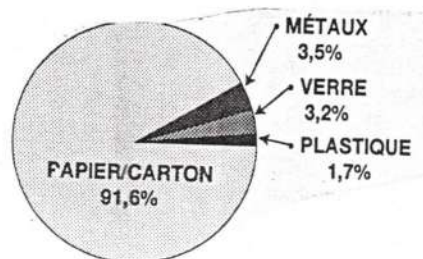
Sur 10 094,29 tonnes, la collecte sélective de porte-à-porte effectuée dans les municipalités de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a rapporté 9 246,37 tonnes de papier et carton en 1995.

C'est ce qu'on remarque à l'analyse détaillée des résultats de la collecte pour l'année dernière.

Ce qui ressort de cette analyse, c'est que les fibres comptent pour 91,6% des 10 094,29 tonnes récoltées alors que la moyenne québécoise indique généralement que la part de cette matière s'élève à environ 73%.

Le tonnage des métaux s'est élevé à 353,3 tonnes (3,5%), celui du verre à 323,02 (3,2%) et le plastique à 171,6 (1,7%). Le graphique suivant trace le portrait de ce qui précède et indique que la répartition de nos matières récupérées est différente de celle du Québec.

En guise de comparaison, les pourcentages québécois moyens de récupération pour ces matières sont de 14% pour le verre, de 7% pour les métaux et 6% pour le plastique.



PARC DU CAP JASEUX

RESPONSABLE DES OPÉRATIONS

(homme ou femme)

LIEU DE TRAVAIL:

- Au Parc Cap Jaseux

DURÉE:

- saisonnier (environ 20 semaines)

FONCTIONS:

- sous l'autorité de la direction, gère les opérations courantes; les principales tâches reliées à ce poste sont:
- assurer l'accueil et la perception des droits des visiteurs (groupes et/ou individus;
- voir au bon déroulement des activités sur place ainsi qu'au respect des actifs, équipements et installations;
- faire le suivi des ententes avec partenaires et clients;
- tenir les livres du parc;
- voir à l'entretien et la maintenance en bon état des terrains et bâtisses.

EXIGENCES:

- Posséder une formation en administration (1er cycle universitaire ou collégial);
- Expérience ou formation en tourisme ou plein-air serait un atout.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 27 mars 1996 au Centre municipal de St-Fulgence à l'attention du secrétaire-trésorier (mention sur l'enveloppe: emploi Cap Jaseux).

SAVIEZ-VOUS QUE



Lors d'un incendie, les émanations et la fumée sont encore plus dangereuses que les flammes?

C'est pourquoi il est très important d'installer un avertisseur de fumée à chaque étage de la maison. Les avertisseurs de fumée nous préviennent dès que la fumée apparaît, si bien qu'on a beaucoup plus de chances d'échapper à l'incendie.

Vérifiez périodiquement si la pile qui l'alimente est toujours fonctionnelle.

Si un feu se déclare, votre premier réflexe doit être de quitter les lieux, de vous rendre chez votre voisin immédiat et de téléphoner à votre service d'incendie au numéro de téléphone

674-2623

Ne courez pas de risque, votre maison et la vie des vôtres en dépendent, la prévention des incendies c'est l'affaire de tous!

Claude Bélanger

Claude Bélanger
Chef pompier



PECHE BLANCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

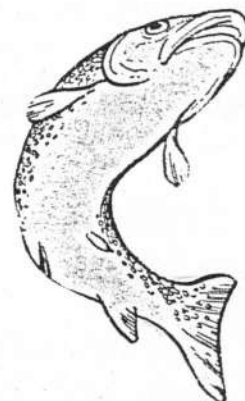
ASSOCIATION PECHE BLANCHE DE L'ANSE-AUX-FOINS

QUAND: MARDI LE 9 AVRIL 1996

HEURE: 19:30 HEURES

LIEU: ECOLE MONT VALIN

BIENVENUE A TOUS!



A SURVEILLER - A SURVEILLER - A SURVEILLER - A SURVEILLER -

Bientôt de nouveaux développements devraient survenir dans le dossier du projet de résidences avec services pour personnes âgées à Saint-Fulgence.

Des renseignements supplémentaires seront fournis bientôt.

Nous espérons que l'intérêt sera là.

Donat Tremblay
Donat Tremblay
Votre conseiller municipal
district # 1



DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-FULGENCE

Depuis l'ouverture du Foyer culturel en 89, la bibliothèque n'a cessé d'augmenter sa qualité de service. Maintenant équipée du courrier électronique, la biblio peut offrir un service direct à la population, du C.R.S.B.P., qui lui donne accès à tous les biens culturels circulant dans le réseau. Plus d'attente dans le service des "demandes spéciales", qui chez-nous est toujours à son maximum.

Le service info-biblio, sans frais, est un service de référence offert aux résidents des municipalités desservies par les C.R.S.B.P. outil indispensable pour répondre à toutes vos questions.

A son ouverture en 89, la biblio avait doublé son nombre d'abonnés. Avec les années, elle a réussi à maintenir sa clientèle. Ils sont entre 500 et 700 prêts par mois, volumes, cassettes-vidéo, cassettes-audio, revues, oeuvres d'art, jouets. Ce qui signifie que la culture est très active à Saint-Fulgence.

Lina Tremblay
Lina Tremblay
responsable.



Bonjour cher(ère)s citoyen(ne)s.

Comme vous en avez été informé lors d'articles antérieurs de votre journal, "Info Saint-Fulgence" votre Société de développement s'est impliquée activement dans la mise en valeur de notre territoire et plus particulièrement de la forêt.

Notre projet des " lots intramunicipaux " en 1995, a créé plusieurs emplois, soit 93 semaines / hommes. Cette expérience fut très enrichissante, ce qui nous a encouragé à nous impliquer dans un nouveau projet du " lac Léon " qui a débuté en novembre 1995 et se terminera en avril 1996. Ce projet d'expérimentation, vise à remettre en production des superficies forestières dégradées. L'essai de plusieurs méthodes de travail ont été nécessaires pour assurer la viabilité de ce traitement.

L'intérêt et la persévérance manifestés par nos bûcherons au projet du lac Léon, ont assuré son succès et la poursuite de ce type de traitement. Présentement, nous sommes à établir notre planification pour nos projets 1996. Par ces activités, notre organisme devrait supporter des initiatives de développement à caractère socio-économique et également s'autofinancer le plus rapidement possible.

Afin de favoriser un développement harmonieux de notre territoire municipal, plusieurs comités ont été mis sur pied :

- Le comité multi-ressources, ayant comme objectif d'orienter et d'entériner un plan d'aménagement intégré et de mise en valeur des ressources de notre territoire avec le support d'un comité de travail.
- Le comité tourisme qui a comme objectif de réunir tous les intervenants de notre municipalité et de les représenter.
- Le comité forêt (qui réunit tous les intervenants forestiers) a comme mandat de déterminer les priorités d'interventions à court, moyen et long terme dans le respect des besoins de chacun.

Je profite de l'occasion au nom de la Société de développement, pour vous inviter à profiter pleinement de la belle saison qui s'amorce et de participer aux nombreuses activités offertes dans notre municipalité.

Martine Maltais
pour Réjean Pilote
Directeur de la S.D.A.F.



DES TRAVAUX DE 40 000 \$ A SAINT-FULGENCE
POUR AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS A LA PRISE D'EAU
DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Québec, le 29 janvier 96. - Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Guy chevrette, et le ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec), M. Paul Martin, sont heureux d'annoncer que la Municipalité de Saint-Fulgence procédera, dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", à des travaux d'amélioration des équipements en place à la prise d'eau du réseau d'aqueduc.

Ces travaux nécessiteront un investissement de 40 001 \$, qui sera assumé, en vertu de l'entente, par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la municipalité bénéficiaire, à raison de 13 333 \$ pour la Municipalité de Saint-Fulgence et d'une participation de 13 334 \$ de chacun des gouvernements supérieurs.

Le député de Dubuc, M. Gérard-Raymond Morin, et le maire de Saint-Fulgence M. Gérard Villeneuve se réjouissent des effets positifs de ces travaux sur la création d'emploi et sur le mieux-être de la population.

Le programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", dont la mise en oeuvre devrait donner lieu à des travaux d'une valeur totale de 1,575 milliard de dollars, vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement et de construction d'infrastructures.

Shirley Bishop
Attachée de presse du ministre
des affaires municipales

Francine Laurin
Bureau fédéral de développement
régional

DES TRAVAUX DE 51 000 \$ A SAINT-FULGENCE
POUR AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE LOISIRS

Québec, le 29 janvier 96. - Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Guy Chevrette, et le ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec), M. Paul Martin, sont heureux d'annoncer que la Municipalité de Saint-Fulgence procédera dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", à divers travaux d'amélioration de ses installations de loisirs (édifice, terrains et équipements).

Ces travaux nécessiteront un investissement de 50 795 \$, qui sera assumé, en vertu de l'entente, par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la municipalité bénéficiaire, à raison de 16 931 \$ pour la Municipalité de Saint-Fulgence et d'une participation de 16 932 \$ de chacun des gouvernements supérieurs.

Le député de Dubuc, M. Gérard-Raymond Morin, et le maire de Saint-Fulgence, M. Gérard Villeneuve, se réjouissent des effets positifs de ces travaux sur la création d'emploi et sur le mieux-être de la population.

Le programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", dont la mise en oeuvre devrait donner lieu à des travaux d'une valeur totale de 1,575 milliard de dollars, vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement et de construction d'infrastructures.

Shirley Bishop
Attachée de presse du ministre
des Affaires municipales

Francine Laurin
Bureau fédéral de développement
régional (Québec)



UN TIRAGE...

Frères Chevaliers,

Le Conseil 7893 des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence fera un tirage le 12 mai 96, au Brunch de la Fête des mères qui aura lieu à l'école Mont-Valin. A cette occasion, deux billets d'une semaine de 6 jours de vacances au Camp Le Domaine de la Fraternité situé au 2250 Lac Blanc à St-Ubalde, GOA 4L0 au numéro de téléphone 1-418-277-2493 seront tirés.

Le transport est organisé par les Chevaliers de Colomb. A noter que seul les filles et garçons âgés de 6 à 12 ans, et dont le père est Chevalier en règle sont admissibles à ce tirage..

Ce prix est d'une valeur de 252.60\$ le billet.

Bien à vous,
Aurélien Côté
Aurélien Côté
Grand Chevalier
674-2546

Olivier Gagnon
Responsable
674-2603



LA SAISON DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE EST DE RETOUR

Alors que la saison printanière frappe à nos portes, une pratique qui reviendra avec la saison chaude est le compostage domestique.

Pour une troisième année consécutive, la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay offre à la population son programme d'aide financière au compostage domestique.

Pratiquer le compostage domestique, c'est apprendre à produire un engrais naturel tout en diminuant de façon considérable la production de nos déchets. Par son programme, la M.R.C. finance 30% du coût d'un composteur. D'autres intervenants contribuent aussi à l'achat de cet instrument, de sorte que l'acheteur n'a qu'à défrayer 20 à 30 \$ pour son composteur.

De plus, le coût comprend les frais de formation dispensée par un expert en la matière.

Hâtez-vous: comme dit le proverbe, "premiers arrivés, premiers servis"! Il n'y a que 50 composteurs disponibles pour la municipalité de Saint-Fulgence.

Pour les intéressés, veuillez communiquer avec Réjean Pilote au téléphone 674-1122.



PROGRAMMES D'AIDE A LA RENOVATION

RÉNOVE: Plus de 100 demandes approuvées

Au-delà d'une centaine de demandes (108) ont été approuvées par le service des programmes d'aide à rénovation de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay relativement au **nouveau programme Rénove** lancé récemment par la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.).

Ce programme, dans la foulée de Virage Rénovation, s'adresse à tout propriétaire qui désire rénover sa résidence.

Celle-ci doit avoir été construite avant 1981 et avoir une valeur de moins de 100,000 \$. Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur licencié à partir du 22 septembre dernier, doivent être complétés dans six mois suivant l'approbation et être d'une valeur minimale de 5,000 \$.

Les propriétaires répondant à ces critères obtiennent alors un prêt sans intérêt de 4,500 \$ pendant trois ans. A la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, on attend entre 500 et 700 demandes dans le cadre de ce programme

PARC DES MONTS VALIN

Les étapes vers la création achèvent

Les étapes conduisant à la création du Parc provincial des Monts Valin tirent à leur fin.

Selon les autorités régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune (M.E.F.) du Québec en charge de ce projet vital pour le développement récréotouristique des territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, la M.R.C. sera bientôt consultée pour vérifier si les limites et le zonage retenus pour le parc correspondent aux objectifs de son schéma d'aménagement.

Après cette étape, le M.E.F. procédera à une prépublication visant à informer la population des limites retenues lors des audiences publiques sur le projet tenues en février dernier. Les mêmes porte-parole rapportent qu'ils prévoient un décret du Conseil des ministres officialisant la création du Parc vers le printemps de 1996.

Sur le terrain, la Corporation du Parc des Monts Valin compte opérer le poste d'accueil du Petit Séjour dès cet hiver alors que des fonds gouvernementaux ont été versés à la Corporation ainsi qu'au Comité d'aménagement des Monts Valin, dans le cadre de programmes d'emplois, pour aménager des sentiers d'accès, aires de pique-nique et autres installations du même type.

SERVICE D'URBANISME

Citoyens, Citoyennes,

Vous voulez apporter des modifications à votre résidence?
Agrandissement ou construire un nouveau bâtiment?

Dans de telles circonstances, savez vous qu'il est **OBLIGATOIRE** de faire une demande de permis de construction pour se conformer à la loi? En cas contraire, vous risquez de lourdes pénalités.

Le **PERMIS DE CONSTRUCTION EST OBLIGATOIRE** pour entreprendre tous travaux de construction, de rénovation, de transformation, de démolition, de construction de remise ou de clôture, d'installation de piscine et d'installation septique. Le but de cette procédure est de s'assurer de la conformité des travaux et de garantir la sécurité des individus.



REGLEMENTATION SUR LES CHIENS

Dans un autre ordre d'idée, la municipalité a adopté le 14 août 1995, un règlement concernant les chiens. Selon l'article 25 dudit règlement:

- Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien doit enlever ou faire enlever, sans délai, les excréments du chien tant sur la propriété publique que privée autre que la sienne. Constitue une infraction la contravention au présent article.

SANCTION 100.00\$.

Pour plus de renseignements sur ce règlement ou autre, je suis disponible au bureau de la municipalité les lundis, jeudis, et vendredis.

Pierre-Yves Tremblay
Pierre-Yves Tremblay
Inspecteur en bâtiment

